

5 mai 2025

À cette séance ordinaire, tenue le 5 mai 2025 à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Claude Lapointe, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et trois (3) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-et-un (19 h 31).

85-25

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;  
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. (D) Adoption de l'ordre du jour
2. (D) Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025
3. (D) Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 11 avril au 14 avril 2025
4. (D) Demande de dérogation
  - Dossier 117, rue de l'Étang
  - Dossier 1389, route Ste-Thérèse
5. (D) Octroi subvention fonctionnement payable en 2 versements
  - Comité Bibliothèque (5 200 \$)
  - Comité Loisirs (29 000 \$)
6. (D) Autorisation pour organisation party de Noël - PME - Hommage 2025 par la municipalité
7. (D) Autorisation à réaliser engagement contractuel de pose de haie (ou compensation financière) par sous-traitant Serres Laliberté
8. (D) Autorisation achat alun saison 2025-2026
9. (D) Avis de motion modification règlement relatif aux limites de vitesse pour rues et routes sous juridiction municipale
10. (D) Autorisation préparation devis et appel d'offres entretien chemins hiver
11. (D) Acceptation proposition Arpo pour préparation devis travaux pavage et béton
12. (D) Acceptation proposition GEOMOG pour relevé topographique école et rue L'Heureux
13. (D) Acceptation proposition Endress Hauser pour vérification débitmètre exigé par MAMH
14. (D) Dépôt étude Route St-Olivier et mandat pour présentation à Mun. Ste-Claire
15. (I) Varia - Contrat avec Fabrique
16. Correspondances
17. Période de questions

5 mai 2025

- 86-25                    **Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025**  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le procès-verbal du 7 avril 2025 soit adopté tel que présenté.
- 87-25                    **Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 11 avril au 14 avril 2025**  
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
- |                                 |               |            |                      |
|---------------------------------|---------------|------------|----------------------|
| Les paiements directs nos :     | 2389 à 2433   | totalisant | 209 102,89 \$        |
| Chèques nos :                   | 17195 à 17203 | totalisant | 126 776,24 \$        |
| <b>Pour un grand total de :</b> |               |            | <b>335 879,13 \$</b> |
- 88-25                    **Demande de dérogation 117 rue de l'Étang**  
Considérant la demande reçue;  
Considérant que le projet contrevient aux dispositions du règlement de zonage 328-08 et amendements soit l'article 4.2.2 b) sur la distance de la marge de recul latérale;  
Considérant la recommandation du CCU d'accorder la dérogation vu qu'il s'agit d'un empiètement mineur d'un bâtiment existant et que le voisin signifie qu'il est favorable à cette demande;  
Considérant que les critères de la LAU de 145.1 à 145.8 ont été considérés;  
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil municipal accorde la dérogation demandée au 117 rue d'Étang, soit une marge latérale droite de 1,87 mètres au lieu de 2 mètres pour le bâtiment existant, sans condition.
- 89-25                    **Demande de dérogation 1389, route Ste-Thérèse**  
Considérant la demande reçue;  
Considérant que le projet contrevient aux dispositions du règlement de zonage 328-08 et amendements soit l'article 5.2 a) sur la distance de la marge de recul avant;  
Considérant la recommandation du CCU d'accorder la dérogation vu la grandeur du terrain de la propriété et les coûts importants de faire un nouveau solage sous la maison existante qui est déjà dérogatoire et que les voisins ont signifié qu'ils sont favorables à la demande;  
Considérant que les critères de la LAU de 145.1 à 145.8 ont été considérés;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et Francis Tardif. Claude Lapointe s'est abstenue de voter ayant un intérêt au dossier  
Que le conseil municipal accorde une dérogation au 1389 route Ste-Thérèse pour la construction d'une nouvelle fondation pour le déplacement du bâtiment existant avec une marge avant de plus ± 15,15 m au lieu de 8 mètres selon le plan préparé par Jonathan Roy a.g. le 16 avril 2025. Le tout sans condition.

5 mai 2025

- 90-25                    **Octroi subvention fonctionnement bibliothèque et loisirs**  
Considérant les demandes d'aide financière de fonctionnement reçues de la Commission des Loisirs organisés de Ste-Hénédine et du comité de la Bibliothèque La Détente prévue à leur budget respectif pour 2024-2025;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à verser une subvention de 29 000,00 \$ à la Commission des Loisirs organisés de Ste-Hénédine et de 5 200,00 \$ à la Bibliothèque La Détente inc. pour l'année 2025, payables en 2 versements égaux prévus en mai et septembre. Le tout sera financé à même les montants prévus au budget 2025 à cette fin.
- 91-25                    **Autorisation pour organisation party de Noël - PME - Hommage 2025 par la municipalité**  
Considérant que la salle municipale est maintenant réouverte;  
Considérant qu'il y aurait lieu de relancer le party de Noël des PME;  
Considérant que la municipalité et le service des Loisirs peuvent avec leurs employés organiser l'activité;  
Considérant que l'on vise l'auto-financement du projet et que si des profits sont générés ils seront remis aux Loisirs;  
Considérant que la municipalité accepte de fournir une mise de fonds pour le projet;  
Considérant qu'il y aura lieu d'avoir la présentation de quelques hommages durant cette soirée;  
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à préparer une soirée des Fêtes pour PME avec repas chaud et orchestre à une date en décembre selon la disponibilité des fournisseurs.  
Un montant de 5 000 \$ est alloué comme mise de fonds au projet remboursable à même les inscriptions à l'activité.
- 92-25                    **Autorisation à réaliser engagement contractuel de pose de haie (ou compensation financière) par sous-traitant Serres Laliberté**  
Considérant que la municipalité, sous recommandation du consultant, s'est engagée par contrat à poser une haie de cèdres à la tête du mur de soutènement de pierres du côté des terrains avec numéros pairs de la rue Chabot;  
Considérant l'estimé reçu en 2023 par le sous-traitant Serres Laliberté;  
Considérant qu'en 2024 les propriétés n'étaient pas prêtes à la pose de la haie;  
Considérant qu'il y a lieu de réaliser les travaux cette année;  
Considérant que certains propriétaires ont demandé de recevoir le montant en argent et qu'ils s'occuperont de faire les travaux;  
Considérant que la responsabilité de la municipalité se limite à la pose de la haie et que les responsabilités de l'ouvrage relèveront par la suite des propriétaires;  
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à rencontrer les propriétaires concernés et à faire réaliser les travaux de la pose de la haie par le sous-traitant ou à verser une compensation financière équivalente au montant des travaux. Le tout sera financé par le règlement emprunt relatif. Le conseil limite sa responsabilité à la réalisation des travaux de pose sans engagement futur quelconque d'entretien ou autre.

5 mai 2025

- 93-25                    **Autorisation achat alun saison 2025-2026**  
Considérant que la municipalité doit utiliser du sulfate d'aluminium dans le traitement de ses eaux usées pour répondre à ses exigences de rejet établies par le ministère de l'Environnement;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise l'achat d'alun granulaire pour le traitement des eaux usées pour les années 2025 et 2026.  
Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement de l'exercice et tenant compte des recommandations du vérificateur pour la répartition selon les années d'utilisation.
- 94-25                    **Avis de motion modification règlement relatif aux limites de vitesse pour rues et routes sous juridiction municipale**  
Avis de motion est donné par Claude Lapointe qu'un règlement modifiant les limites de vitesse pour les rues et routes sous juridiction municipale sera présenté pour adoption à une séance subséquente. Un dépôt de projet de règlement est déposé séance tenante.
- 95-25                    **Autorisation préparation devis et appel d'offres entretien chemins hiver**  
Considérant la fin du contrat actuel le 30 avril 2025;  
Considérant que le conseil ne désire pas faire le déneigement en régie et doit donc aller en appel d'offres pour faire exécuter les travaux;  
Considérant que le conseil est favorable à exiger les mêmes clauses et les changements apportés par de nouvelles exigences du sous-contrat du ministère ou autre changement requis s'il y a lieu;  
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise le directeur général greffier-trésorier à préparer un devis pour un contrat de déneigement, à faire vérifier le tout par un aviseur légal au besoin et aller en appel d'offres public dans les meilleurs délais.  
Le tout sera financé par le budget du service.
- 96-25                    **Acceptation proposition Arpo pour préparation devis travaux pavage et béton**  
Considérant la résolution 79-25;  
Considérant la visite de l'ingénieur pour avoir ses recommandations;  
Considérant qu'il y a lieu de faire préparer le devis par Arpo après avoir réalisé le relevé de la rue L'Heureux et les adaptations requises aux plan et devis de la rue Chabot;  
Considérant la proposition reçue en date du 2 mai 2025;  
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil donne une autorisation de travaux à Arpo groupe conseil pour la réalisation d'un devis de travaux de pavage pour la rue L'Heureux incluant les travaux et pavage et de béton (bordure et trottoir) de la rue Chabot selon la proposition reçue le 2 mai 2025. Le tout sera financé par le règlement emprunt relatif, le discrétionnaire du député et les surplus accumulés non-affectés.

5 mai 2025

- 97-25                    **Acceptation et proposition GEOMOG pour relevé topographique école et rue L'Heureux**  
Considérant la visite de M. Serge Landry, ingénieur, en avril et mai 2025 suite à la résolution 83-25;  
Considérant que pour réaliser le mandat prévu à l'école il est nécessaire d'obtenir un relevé;  
Considérant qu'il est également nécessaire d'obtenir un relevé pour les travaux de pavage de la rue L'Heureux;  
Considérant la proposition reçue de GEOMOG pour réaliser lesdits relevés;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le conseil municipal mandate la firme GEOMOG pour un montant de ± 2 855 + taxes applicables, selon la proposition reçue. Le tout sera financé par la subvention PPA-CE et les surplus non-affectés.
- 98-25                    **Acceptation proposition Endress Hauser pour vérification débitmètre exigé par MAMH**  
Considérant que l'exigence du MAMH via la stratégie d'économie d'eau potable de faire réaliser la calibration du débitmètre annuellement afin de produire le rapport annuel demandé;  
Considérant la proposition reçue;  
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à retenir les services d'Endress Hauser pour la vérification du débitmètre et la calibration du système de chlore tel qu'exigé par le MAMH, pour un montant de ± 1 518 \$ plus taxes applicables.  
Le tout sera financé par le budget de fonctionnement du service.
- 99-25                    **Dépôt étude Route St-Olivier et mandat pour présentation à Mun. Ste-Claire**  
Considérant le mandat attribué à Arpo groupe conseil par les résolutions 175-24 et 208-24;  
Considérant la résolution 269-2024 de la municipalité de Ste-Claire acceptant la participation à cette étude;  
Considérant que l'étude est complète et est déposée séance tenante au conseil;  
Considérant qu'il y a lieu de présenter l'étude à la municipalité de Ste-Claire;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le conseil municipal atteste du dépôt de l'étude réalisée par Arpo séance tenante et autorise la présentation de celle-ci à la municipalité de Ste-Claire dès que possible par le maire et le directeur-général assistés par l'ingénieur, soit par Teams ou en présentiel selon de choix de la municipalité de Ste-Claire.
- 100-25                   **Levée de la séance**  
Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.  
Il est vingt heures sept (20 h 07).

---

Yvon Asselin,  
maire

---

Yvon Marcoux,  
directeur général,  
greffier-trésorier

